

17 septembre 2024



**SPORT ET LOISIR  
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

# EX3

## **GUIDE DE DEMANDE 2024-2025**



# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN</b>	<b>3</b>
<b>ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DU PROJET</b>	<b>4</b>
<b>MODALITÉS</b>	<b>5</b>
Lancement	5
Période de réalisation du projet	5
Soutien financier	5
Réponses et reddition de comptes	5
<b>ORGANISATIONS ADMISSIBLES</b>	<b>6</b>
<b>DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES</b>	<b>6</b>
Dépenses admissibles	6
Dépenses non-admissibles	6
Exemples de matériels de plein air durable	7
<b>CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>8</b>
<b>EXIGENCES ADMINISTRATIVES</b>	<b>8</b>
<b>ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>9</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>10</b>
Foire aux questions	10



## DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Ce programme de soutien financier s'adresse aux établissements d'enseignement public de niveau primaire (3e cycle seulement) et secondaire de l'île de Montréal inscrits au programme eX3 pour l'année 2024-2025 et membres de Sport et Loisir de l'île de Montréal.

Il vise à soutenir le **développement du plein air en milieu scolaire** à travers des projets incluant l'élaboration de programmes ou d'activités annuels de plein air pour les élèves des établissements d'enseignement de l'île de Montréal. Cette initiative de Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) est rendue possible grâce à une contribution financière du ministère de l'Éducation (MEQ).

À cette fin, **les activités de plein air\*** font référence à une activité physique réalisée dans un but de déplacement à l'extérieur et pratiquée dans un rapport dynamique avec la nature. Elle est non motorisée, non compétitive et sans prélèvement.

\* **Pour consulter la définition complète du plein air, [cliquez ici](#).** Par exemple : ski de fond, raquette, cyclotourisme, randonnée pédestre, canot, etc. Les activités de cueillette, de chasse et de pêche ne sont pas admissibles à ce service.

Les établissements d'enseignement sélectionnés seront accompagnés tout au long de l'année scolaire afin de peaufiner le projet déposé. Les responsables des projets doivent être disponibles pour participer aux rencontres de communauté de pratique et être motivés à participer aux services de coaching et aux formations offertes.

## OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN

La personne déposant la demande devra obligatoirement démontrer que son projet répond, complètement ou en partie, à l'objectif général du programme.

**Soutenir le développement du plein air dans le contexte scolaire par le biais de projets qui incluent l'élaboration de programmes annuels de plein air pour les élèves dans les établissements d'enseignement de l'île de Montréal.**

**eX3 poursuit six grands objectifs tous orientés à augmenter les opportunités de pratique du plein air des jeunes et ainsi contribuer à leur bien-être et à leur réussite scolaire :**

- Valoriser la pratique de plein air de proximité et la découverte des sites de pratique de plein air sur l'île de Montréal
- Encourager la pratique d'activités de plein air d'automne, d'hiver et de printemps
- Soutenir la mise en œuvre d'activités favorisant la pratique régulière d'activités physiques en contact avec la nature
- Soutenir l'acquisition de matériel durable de plein air
- Faciliter le partage de documents pédagogiques, d'outils pratiques et de matériel de plein air grâce à la création d'un réseau montréalais du plein air en contexte scolaire
- Développer les compétences nécessaires permettant l'apprentissage scolaire à l'extérieur



## ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DU PROJET

Nous invitons la personne déposant la demande à prendre en considération les orientations suivantes dans le développement de son projet :

- **Encourager des projets qui ciblent particulièrement les jeunes à risque d'inactivité.**  
*Un projet visant : les jeunes filles, les adolescent-e-s, les jeunes avec des limitations fonctionnelles, les jeunes issues de l'immigration récente, les jeunes vivant en milieu défavorisé ou toutes autres populations à risque.*
- **Proposer de nouveaux projets ou des projets en début de consolidation.**  
*Un nouveau projet ou un projet ayant moins de 3 ans d'existence.*
- **Avoir une représentation équitable de projets au niveau des différents centres de services et commissions scolaires du territoire.**  
*Financement d'initiatives au sein de chaque centre de services ou commission scolaires selon la qualité de projets reçus.*

Ces orientations seront prises en compte comme critère de priorisation en cas d'égalité lors de l'analyse des projets par le comité de sélection.

**Note importante :** Nous ciblons principalement des projets visant à favoriser, promouvoir et augmenter la pratique régulière d'activités physiques en contact avec la nature des jeunes et ainsi contribuer à leur bien-être et à leur réussite scolaire.

# MODALITÉS

## Lancement

- Appel de projets du **17 septembre** au **15 octobre 2024**.

## Période de réalisation du projet

Le projet doit se réaliser entre **septembre 2024** et **juin 2025**.

## Soutien financier

- Les projets déposés sont admissibles à une aide financière pouvant atteindre un montant entre **2000 \$** et **8 500 \$**.
- Un seul projet par établissement d'enseignement peut être soutenu. Si les crédits budgétaires n'ont pas été entièrement distribués, un second pourrait être soutenu.
- Le **soutien financier est dégressif**. Son octroi diminue au fil des années d'accompagnement par SLIM. Après 3 ans, un projet pourrait être soutenu sous couvert d'améliorations manifestes ou pour pérenniser durablement les activités.
- Consultez la liste des **dépenses admissibles** et des **dépenses non admissibles** : [ici](#).

## Réponses et reddition de comptes

Un comité analysera les projets. Les établissements seront avisés au plus tard le **18 novembre 2024** et auront jusqu'au **1<sup>er</sup> juin 2025** pour réaliser leurs activités et soumettre leurs bilans.

**Note :** Le nombre de projets soutenus est tributaire des crédits budgétaires du Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR).



## ORGANISATIONS ADMISSIBLES

### Qui peut soumettre un projet :

- Un établissement d'enseignement public de niveau primaire (3e cycle seulement) de l'île de Montréal
- Un établissement d'enseignement public de niveau secondaire de l'île de Montréal

Seules les écoles membres de Sport et Loisir de l'île de Montréal et **préalablement inscrites au programme eX3** pour l'année 2024-2025 **peuvent déposer un projet**. Pour connaître le processus d'inscription, consultez la section **Inscription à ex3**.

**IMPORTANT** : L'établissement doit être situé sur le territoire de l'île de Montréal.

Note : Les projets déjà financés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne sont pas admissibles, à l'exception du financement octroyé dans le cadre de la mesure 15023 – À l'école, on bouge !

## DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

### Dépenses admissibles

- L'achat de matériel de plein air durable\*;
- L'achat de matériel de réparation et les frais de réparation du matériel de plein air (ces dépenses ne peuvent pas atteindre plus de 15 % de l'enveloppe globale du financement) ;
- L'achat de matériel de rangement et d'aménagement pour le centre de prêt (ces dépenses ne peuvent pas atteindre plus de 20 % de l'enveloppe globale du financement) ;
- Les frais d'accès aux sites de pratique (tarif de groupe seulement) (ces dépenses ne peuvent pas atteindre plus de 25 % de l'enveloppe globale du financement) ;
- Les dépenses liées au transport (ces dépenses ne peuvent pas atteindre plus de 25 % de l'enveloppe globale du financement) ;
- Les frais de main-d'œuvre afin de développer le programme et répondant aux objectifs suivants :
  - L'animation d'une activité ;
  - L'encadrement d'une activité ;
  - Le temps de libération d'un·e enseignant·e pour réaliser une activité avec ses élèves ;

### Dépenses non admissibles

Les dépenses suivantes ne sont pas admissibles et ne pourront être remboursées dans le cadre de l'aide financière :

- Les taxes ;
- Les frais de douane et de livraison;
- Les frais de gestion administrative ou de fonctionnement de l'organisation ;
- La nourriture et les breuvages ;
- Les frais d'hébergement (excluant le camping en tente pour un groupe);
- Les dépenses destinées exclusivement à un citoyen ou à un participant (ex. : articles promotionnels, prix de participation, bourse, etc.) ;



- Les dépenses non essentielles à la pratique de l'activité physique et de plein air contribuant uniquement à l'amélioration de l'ambiance ;
- Les frais d'assurances ;
- Les frais engagés à l'extérieur de la période de réalisation du projet, soient l'année scolaire 2023-2024.

**\* Exemples de matériels de plein air durable**

<b>Exemples d'équipement admissibles</b> (Liste non exhaustive) :	<b>Exemples de matériels non admissibles</b> (Liste non exhaustive) :
<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Équipements de plein air (ex.: ski, raquette, patins, vélo, kayak, canot, casque de sécurité, veste de flottaison, etc.) ;</li> <li>→ Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, bâche, lampe frontale, boussole, etc. ;</li> <li>→ Remorque pour transporter l'équipement de plein air.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.) ;</li> <li>→ Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes ;</li> <li>→ Matériel pour la mycologie ;</li> <li>→ Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.);</li> <li>→ Uniformes d'équipes sportives, vêtements ;</li> <li>→ iPad, systèmes électroniques ;</li> <li>→ Vélo-pupitre;</li> <li>→ Canne à pêche.</li> </ul>

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets seront évalués par un comité de sélection selon les critères suivants (liste non exhaustive) :

- Motivation des porteur·euse·s à s'impliquer dans une démarche collaborative ;
- Rejoint un ou plusieurs objectifs visés du service d'accompagnement eX3 région de Montréal (plein air, hiver, pratique locale, etc.) ;
- Ratio d'élèves touchés par le projet ;
- Fréquence des activités ;
- Intégration du projet aux activités régulières de l'organisation ;
- Appui de la direction et du centre de service ou de la commission scolaire (si applicable) dans le projet ;
- Engagement de plusieurs acteur·trice·s dans l'atteinte d'un objectif commun ;
- Solidité des porteur·euse·s et de leurs allié·e·s ;
- Participation financière de l'établissement d'enseignement ou d'un partenaire ;
- Facilité de compréhension de la demande et clarté des résultats escomptés ;
- La demande sera évaluée par un comité qui s'appuiera, notamment, sur les orientations de SLIM quant au développement du plein air sur l'île de Montréal.

## EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Le projet doit respecter les normes gouvernementales en matière de santé publique ;
- L'établissement soutenu aura à assurer une visibilité de SLIM et du MEQ, selon leurs normes graphiques respectives ;
- L'acceptation au programme de soutien financier eX3 est conditionnelle à la réalisation d'un budget prévisionnel satisfaisant les critères des dépenses admissibles et non admissibles, dans les délais requis comme indiqué dans la lettre de confirmation qui sera envoyée si le projet est sélectionné ;
- Un établissement bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de ce programme aura à déposer un bilan de projet incluant les pièces justificatives et documents demandés (*factures, photos, budget, bilan*) ;
- SLIM se donne le droit de réajuster le montant accordé, si les résultats financiers sont différents des prévisions ;
- L'établissement doit aviser SLIM le plus rapidement possible si le projet est modifié, reporté ou annulé.
- SLIM procèdera au paiement du soutien financier par dépôt direct :
  - Un premier versement de 80 % sera versé à la suite de la réception de la part de SLIM de la lettre d'acceptation du projet pour l'obtention d'un soutien financier et la remise de votre budget prévisionnel.
  - Le second versement de 20 % sera versé dans les 30 jours suivants la réception du bilan final.

**Note :** Les versements sont conditionnels en tout temps à la réception du financement accordé par le gouvernement du Québec à Sport et Loisir de l'île de Montréal et les délais de versement indiqués ci-dessus pourraient en être impactés.





SLIM se réserve le droit de différer ou d'annuler le ou les versements et d'exiger un remboursement si :

- L'intervenant·e ne s'est pas engagé·e dans le processus participatif ;
- Le projet n'est pas réalisé comme indiqué dans la demande ou que les changements n'ont pas été approuvés au préalable ;
- Il manque des pièces justificatives, qu'elles soient jugées non acceptables ou que les délais de transmission ne sont pas respectés.

## ENGAGEMENT DE L'ORGANISATION BÉNÉFICIAIRE

En soumettant un projet dans le cadre de eX3 région de Montréal, l'organisation s'engage :

- À être, dans la mesure du possible, disponible pour les rencontres de la communauté de pratique ;
- À autoriser Sport et Loisir de l'île de Montréal à transférer sa demande d'aide financière auprès d'une autre organisation susceptible de soutenir le projet ;
- À s'assurer que le demandeur est dûment autorisé par son organisation à présenter une demande ;
- À autoriser Sport et Loisir de l'île de Montréal à promouvoir le projet via ses outils de communication ;
- À respecter l'entente de visibilité ;
- À participer activement aux activités organisées par Sport et Loisir de l'île de Montréal dans le cadre du programme eX3 ;
- À transmettre toute la documentation rédigée dans le cadre du service en lien avec la planification et la réalisation des sorties de plein air et à en libérer les droits à SLIM ;
- À participer à l'évaluation du service ;
- À s'engager à faire partie de la banque de ressources (partage d'expérience ou d'expertise, coach·e, etc.) pour les futures écoles soutenues ;
- À respecter toutes les modalités exigées par Sport et Loisir de l'île de Montréal au moment du dépôt de la demande et après son acceptation ;
- À aviser promptement Sport et Loisir de l'île de Montréal si, pour une raison majeure, il était impossible de réaliser le projet tel qu'annoncé dans la demande.

### VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Communiquez avec :

#### **Aude Dubois**

Conseillère en développement régional – dossiers plein air

[pleinair@sportloisirmontreal.ca](mailto:pleinair@sportloisirmontreal.ca)

514 722-774, poste 226



## ANNEXE

Dans cette section, vous trouverez des trucs et astuces pour vous accompagner dans votre demande de soutien financier auprès de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM).

### Foire aux questions

#### **Puis-je bénéficier d'un soutien financier au programme eX3 si je suis un-e intervenant-e scolaire travaillant dans une école privée ?**

Non. Il n'est pas possible d'obtenir du soutien financier pour l'achat de matériel de plein air durable pour une école privée. L'appel de projets est ouvert seulement aux établissements scolaires publics.

#### **Puis-je bénéficier d'un soutien financier au programme eX3 si je suis un-e intervenant-e scolaire travaillant dans un cégep ou une université?**

Non, malheureusement, le soutien financier eX3 vise les écoles et les intervenant-e-s scolaires du primaire (3e cycle seulement) et du secondaire.

#### **Le programme eX3 auquel appartient ce soutien financier est-il gratuit ?**

Oui, l'inscription à eX3 est gratuite et donne accès à plusieurs services et outils, mais certains services sont offerts à des tarifs préférentiels.

- **Cas 1:**

En étant inscrit-e à eX3, mais pas soutenu-e financièrement par SLIM, vous aurez accès gratuitement à la communauté de pratique et à de l'accompagnement. Le coaching d'experts et les formations plein air sont offerts à des tarifs préférentiels.

- **Cas 2:**

En étant inscrit-e à eX3 ET soutenu-e financièrement par SLIM, vous aurez accès gratuitement à la communauté de pratique, à de l'accompagnement, 5 heures de coachings d'experts et un tarif préférentiel sur les formations plein air.

#### **Quel type d'accompagnement puis-je avoir avec le programme eX3 ?**

Voici les expertises offertes :

- Service-conseil pour l'achat de matériel de plein air durable
- Service-conseil sur des lieux de pratique dans la région de Montréal
- Service-conseil sur le développement des projets de plein air
- Service-conseil sur l'organisation et l'animation d'activités de plein air
- Partage de ressources utiles
- Partage de subventions possibles

#### **Quel type de coaching d'expert-e-s puis-je avoir avec le programme eX3 ?**

Voici les expertises offertes :

- Partage d'expériences antérieures
- Service-conseil vers des ressources adéquates



- Participation à des sorties de plein air
- Réflexion et échanges d'idées
- Partage de ressources utiles

### **Est-ce que je dois obligatoirement avoir un projet plein air dans mon école afin de pouvoir participer à eX3 ?**

Non. Le programme est ouvert aux intervenant-e-s scolaires du primaire (3e cycle seulement) et du secondaire, avec ou sans expérience en plein air. Cependant, pour l'obtention d'un soutien financier, votre école doit déposer un projet plein air lors de l'appel de projets qui se termine le 15 octobre 2024.

### **Est-ce que je peux compléter l'appel de projets pour l'obtention d'un soutien financier sans m'inscrire au programme eX3?**

Non, l'accès à l'appel de projets est ouvert seulement aux personnes inscrites à eX3 et travaillant dans des établissements scolaires publics de niveau primaire (3e cycle seulement) et secondaire. L'appel de projets se termine le 15 octobre 2024.

### **Est-ce que je peux déposer un projet plein air pour l'obtention d'un soutien financier si mon école a déjà été soutenue financièrement par SLIM ?**

Le montant du soutien financier diminue au fil des années d'accompagnement par SLIM et après 3 ans, le projet n'est pas exclu, mais il doit significativement se démarquer afin de recevoir du financement. Il pourrait être soutenu sous couvert d'améliorations manifestes ou pour pérenniser durablement les activités. En d'autres mots, à résultats égaux, le comité favorisera les projets n'ayant jamais été soutenus financièrement par SLIM.

### **Combien d'argent pourrais-je obtenir pour développer mon projet plein air et quelles sont les dépenses admissibles?**

Les projets déposés sont admissibles à une aide financière pouvant atteindre entre 2 000 \$ et 8 500 \$. Le soutien financier octroyé diminue au fil des années d'accompagnement par SLIM. Après 3 ans, un projet pourrait être soutenu sous couvert d'améliorations manifestes ou pour pérenniser durablement les activités. La liste des dépenses admissibles et des dépenses non admissibles se trouve [ici](#).

### **Est-ce que mon école peut déposer deux projets différents pour l'obtention d'un soutien financier?**

Rien ne vous empêche de déposer différents projets pour une même école dans l'appel de projets. Toutefois, le comité d'évaluation retiendra un seul projet par école, puisque l'aide financière est versée directement à l'établissement d'enseignement. Si les fonds du soutien financier le permettent, le comité pourrait envisager d'en soutenir un deuxième.

### **Puis-je me préparer avant la date d'échéance de dépôt ?**

Oui, le formulaire d'intention en format PDF sera disponible sur notre site web au même moment que l'ouverture de l'appel d'intention. Vous aurez donc la possibilité de le consulter avant de procéder à votre demande officielle via le formulaire en ligne.

### **Comment fais-je pour répondre correctement aux questions?**

Il n'y a pas de méthode miracle. Gardez à l'esprit que c'est un comité qui évaluera votre projet. Vous devez présenter votre demande de façon claire et précise. Faites lire votre demande par une personne qui ne connaît pas votre projet pour vous assurer de sa clarté. Les éléments que vous ne mentionnez pas, parce qu'ils semblent évidents, peuvent faire la différence.



**Si je dépose un projet, est-il automatiquement soutenu?**

Non, un dépôt n'implique pas automatiquement un soutien. L'enveloppe budgétaire étant limitée, il n'est pas possible de soutenir tous les projets déposés. Un processus d'analyse rigoureux est en place, assuré par un comité de sélection dont les membres proviennent du milieu.

**Si mon projet ne se réalise pas tout à fait dans la période prévue, sera-t-il admissible?**

Non. Votre projet doit se dérouler à l'intérieur de la période prévue, soit entre septembre 2024 et juin 2025.

**Mon projet n'a pas été retenu, est-ce possible de savoir pourquoi?**

Oui, prendre note que l'ensemble des projets reçus seront lus et analysés par l'équipe de SLIM et le comité de sélection, selon les étapes d'analyse prévues. Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, sera envoyée à tous les établissements ayant déposé un projet. Toutefois, pour recevoir une rétroaction, il vous faudra envoyer une demande par courriel à [pleinair@sportloisirmontreal.ca](mailto:pleinair@sportloisirmontreal.ca).

